

## TABLEAU H-5 : NOTE MÉTHODOLOGIQUES

1. Les économies d'énergie et les investissements sont présentés sur l'année financière de l'Agence, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars.
2. Les résultats d'HQD sont réels pour l'ensemble de la période 2008-2009. Les résultats de Gaz Métro et du FEÉ sont réels du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2008 et prévisionnels du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 31 mars 2009 (réel/prévisionnel : 6/6).
3. Les économies d'énergie présentées pour les programmes de l'Agence sont calculées conformément aux exigences contenues aux décisions D-2009-018 et D-2009-046, notamment en ce qui a trait aux gains unitaires et aux taux de participation des programmes.
4. Les économies d'énergie des programmes administrés par les distributeurs d'énergie sont conformes aux données transmises à l'Agence le 5 mai 2009.
5. Les investissements prévus pour les programmes de l'Agence ont été révisés selon les dispositions contenues à la décision D-2009-018.
6. Les investissements prévus des distributeurs d'énergie sont ceux présentés dans le PEEÉNT 2007-2010 et ne tiennent pas compte d'ajustements qui auraient pu survenir à la suite du dépôt de ce document.
7. Les résultats réels présentés pour les programmes de l'Agence constituent des données préliminaires en date du 31 mars 2009, les états financiers étant en vérification au moment de déposer ce rapport.
8. Les dépenses réelles reliées aux programmes administrés par les distributeurs d'énergie sont conformes aux données transmises à l'Agence le 5 mai 2009.
9. Les méthodologies de calcul et les paramètres du TCTR étant différents pour l'Agence et les distributeurs d'énergie, les résultats sont difficilement comparables. Ces mêmes limites méthodologiques ne permettent pas l'agrégation des résultats du TCTR du point de vue « secteur » et « Plan ».
10. Les résultats du TCTR présentés pour les programmes de Gazifère ont été rapportés sur l'année financière de l'Agence selon la méthodologie suivante :  $\frac{3}{4}$  du TCTR de 2008 +  $\frac{1}{4}$  du TCTR de 2009.
11. Les résultats du TCTR présentés pour les programmes de Gaz Métro et du FEÉ ont été rapportés sur l'année financière de l'Agence à l'aide d'une approche prospective pondérée volumétrique des résultats du TCTR pour 2008 et 2009. Cette approche consiste à répartir les résultats du TCTR en fonction des proportions des volumes d'économie de gaz naturel historiquement réalisés par trimestre, puis à sommer ces résultats pondérés pour les trimestres correspondant à l'année financière de l'Agence.
12. Les résultats du TCTR pour les programmes d'HQD n'ont pas été transmis à l'Agence par le distributeur d'énergie. Ce dernier indique à l'Agence que « nous évaluons un test du coût total en ressources (TCTR) uniquement prospectif, c'est-à-dire au moment de la prise de décision, [...] ». Le distributeur d'énergie ajoute que pour cette raison il n'a pu donner suite à la demande de l'Agence.
13. Les résultats du TCTR présentés pour l'Agence sont calculés conformément aux demandes formulées à la décision D-2009-046 et selon la même méthodologie utilisée pour les calculs du PEEÉNT 2007-2010. Il est à noter que les résultats du TCTR, autant prévisionnels que réels, incorporent les coûts évités des carburants et combustibles établis dans l'étude déposée dans le cadre du rapport d'état d'avancement.